

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 422 Mardi 01 Juin 2021 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusée : Peggy DICKENS,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	Prochain BEx : Le 7 juin, pour la validation des enveloppes nationales du PSF, La date du 17 juin est à modifier en raison de la proposition de plusieurs CTSP à cette date, Le 30 juin en distanciel.
2. Demande d'Agrément pour l'EPCI de la communauté de commune du pays entre Loire et Rhône (42)	La Communauté de commune du Pays entre Loire et Rhône est un EPCI créée en décembre 1993. Elle dispose d'une base nautique qui est située à Cordelle (42) en AURA et demande un agrément. Les activités proposées sont la randonnée et le SUP en eau calme complétés par du Tir à L'Arc, de l'initiation à l'Aviron, bateaux radiocommandés et des Sports Terrestres. Avis favorable du CRCK et du service accompagnement. → Validation par le BEx
3. Demande d'Agrément Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin à Carpentras (84)	Le Village du Livre est une SARL créée en 1998 qui est située à Sablons (33). Elle était initialement dédiée sur la vente de végétaux aquatiques. Situé sur une île, de nombreuses activités complémentaires ont été développées et notamment l'entreprise culturelle dédiée à la préservation du patrimoine papier, livres, photos, affiches, tableaux, cartes postales... et maintenant la location de Canoë sur la Dronne. Ils proposent un parcours de 3h en eau calme. La structure a déjà un site internet qui met en avant son activité de location de canoë. Elle est intéressée par notre plateforme de réservation en ligne CanoeGO et attend d'être membre pour pouvoir en bénéficier. Avis Favorable après visite du CRCK. Avis favorable des services sous réserve d'introduire dans l'objet des statuts, une référence aux activités de canoë-kayak développées par la structure. → Validation par le BEx

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
<p>1. Répartition primes encadrement Tokyo</p>	<p>À l'occasion des JOP, l'Etat attribue une prime à la médaille à destination des athlètes médaillés et de leur encadrement (50% du montant de la prime athlète). S'agissant de l'encadrement, la répartition est à la discrétion de la fédération.</p> <p>La proposition est de reconduire la répartition de la même manière que pour les deux derniers Jeux Olympiques et Paralympiques. Le niveau des primes encadrements paralympiques étant en discussion, la décision n'est pas encore connue. La fédération perçoit le montant total des primes et le reverse aux personnes concernées via les salaires. Les charges patronales et salariales sont donc incluses dans les primes.</p> <p>Pour la première fois, il est aussi décidé de prendre sur fond propre, une prime Olympique et paralympique pour les clubs formateurs, en répartissant sur les différents Clubs de l'athlète médaillé.</p> <p>→ validation des règles par le BEx.</p>
<p>2. Edition 2021 Pagayez en France / Pagayez en club</p>	<p>Cette instruction a pour objet de présenter les objectifs et les contours de l'édition 2021 Pagayez en France / Pagayez en club. Cette opération avait été expérimentée pour la première fois à l'été 2020, à la sortie du premier confinement. Il a été décidé de la renouveler et de l'élargir en 2021 avec des innovations et de nouvelles expérimentations.</p> <p>Les objectifs sont en ciblant nos structures (comités, clubs et membres agréés) et les réseaux partenaires ainsi que le grand public à travers les acteurs du tourisme et la presse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la reprise d'activité de nos structures en mai/juin et lors de la période estivale, • Faire la promotion des produits et services déployés par la FFCK, • Proposer une nouvelle expérimentation : la Tournée des plages, • Préparer la rentrée de septembre dans nos structures. <p>1. <u>Pagayez en France pour</u> nos structures et membres agréés, et nos réseaux partenaires</p> <p>La communication vers (et pour) nos structures reposera comme l'an dernier sur des visuels attrayants et esthétiques afin de donner envie de pratiquer, de (re)découvrir nos pratiques, de s'évader sur l'eau, en mariant : plaisir de la glisse, découverte touristique, goût de l'effort physique...</p> <p>Seront également ciblés les membres de nos réseaux partenaires : la Fédération nationale professionnelle des loueurs Canoë Kayak (FNLPCCK), l'Association des propriétaires et exploitants d'espaces d'eau vive (APEEEV), Nautisme en Bretagne, etc...</p> <p>Ces visuels s'appuieront sur des affiches Pagayez en France avec des photos/vidéos mettant en avant, la diversité de nos pratiques (en club et en dehors), la beauté de nos sites de pratique sur trois milieux d'activité, des « univers » ayant fait défaut en 2020 et nos nouveaux outils Canoë-go et Pag-App. Un kit « STRUCTURES » sera finalisé pour diffusion. Une campagne social-média sur les réseaux sociaux, dans le prolongement de ce qui a été expérimenté en 2020.</p> <p>2. <u>Pagayez en France pour</u> vers les acteurs du tourisme</p>

Les influenceurs ou prescripteurs d'activités pendant l'été seront ciblés pour relayer notre campagne. Pourront être ciblés Atout France, les Comités régionaux et Comités départementaux du tourisme (CTR) et (CDT), des prescripteurs nationaux, ANDES, ANDIIS, ARF, ADF, le Ministère de la mer, le Ministère des sports, DRAJES, ex-DDCS, la DGE, l'Association des Maires de France, Etc... **Un kit « TOURISME »** sera finalisé pour diffusion.

La fédération mettra en place cette année une communication ciblée vers la presse (à la fois généraliste, et spécialisée : tourisme et sport) pour mettre en avant l'opération Pagayez en France. Parallèlement pourra être également proposé un **Hors-Série CKM-FFCK « Pagayez en France »** avec support imprimé (temps 1) et digital (temps 2), en partenariat / co-édition avec CKM. Cet Hors-Série pourra faire la jonction entre Pagayez en France et Pagayez en club.

3. Une expérimentation pour cet été : **la Tournée des plages** (SOUS RESERVE DE VALIDATION BUDGETAIRE)

L'été est la période privilégiée pour engager des actions de communication, dont les objectifs seront de faire connaître la pratique, de créer un lien de proximité, de certifier (Pagaie blanche et jaune), et faire connaître CanoeGo / Pag App. Dates prévisionnelles du 19 au 31 juillet (à confirmer) avec 14 jours / 4 étapes dont une en rivière.

4. **Pagayez en club** vers nos structures et nos cibles grand public - familles

Communication vers/pour nos structures :

- Affiches ?
- Guide (à compléter ou réimprimer)
- Quid d'un envoi postal ?
- Réalisation d'un « kit rentrée »

Vers la presse (à définir avec l'attachée de presse) :

- Quel dossier de presse rentrée ?
- Quels médias cibler ?
- Comment toucher les collectivités ?
- Quels communiqués de presse ? A quel moment ?

5. **Le calendrier de la campagne Pagayez en France / Pagayez en club :**

Semaine du 12 juin : Lancement de la campagne Pagayez en France,

Semaine du 28 juin : Parution d'un Hors-Série Pagayez en France FFCK/CKM,

Semaines en juillet : Tournée des plages

Semaine du 9 août : Envoi des éléments du kit de rentrée aux clubs

Semaine du 6 septembre : Lancement de l'opération « Pagayez en club » et bilan de l'opération « Pagayez en France ».

→ Le BEx remercie les services pour ce travail de préparation et souhaite une réussite à la hauteur des niveaux atteints l'an dernier et pourquoi pas, de les améliorer.

3. Tokyo Vaires Paris

Le TOKYO-VAIRES-PARIS est l'événement « grand public » de retour des Jeux de Tokyo qui sera organisé, sous réserve de l'évolution positive de la situation sanitaire, sur le stade nautique olympique de Vaires-sur-Marne, du 6 au 10 octobre prochains. A la fois sportif, ludique et convivial, cet événement mettra à l'honneur tous les sportifs et toutes les disciplines de la Fédération Française de Canoe Kayak et Sports de pagaie, réunis à cette occasion pour une grande fête des sports de pagaie. Cet

événement offrira une exposition et une visibilité supplémentaires au championnat d'Europe de freestyle, programmé sur le stade nautique du 6 au 9 octobre.

Les objectifs :

- Proposer un événement sportif d'envergure, ludique, convivial et ouvert à toutes et tous,
- Fédérer l'ensemble des Sports de Pagaie,
- Mettre à l'honneur les Championnes et Champions du Canoë Kayak ayant représenté la France aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo, les Championnes et Champions de toutes nos autres disciplines, leurs entraîneurs ainsi que nos arbitres et juges Internationaux,
- Valoriser les jeunes - Relève Paris 2024 et au-delà,
- Innover en proposant l'évènement sur un site unique et emblématique pour Paris 2024 : le stade nautique olympique et paralympique d'Ile-de-France.
- Intégrer le championnat d'Europe de Freestyle (du 6 au 9 octobre) dans un événement d'envergure.

Le programme prévisionnel :

Mercredi 6 octobre :

- Début des compétitions de freestyle (journée),
- Temps UNSS Régional & 77 regroupant les sections sportives scolaires du territoire et les sections AS Canoë Kayak sur une journée complète en proposant des activités en eau calme et en eau vive et en associant l'ensemble des professeurs d'EPS spécialistes de la pagaie. Opportunité de développer le lien entre le monde scolaire et le mouvement sportif et favoriser les convergences dans l'objectif de construire un héritage des JO.

Jeudi 7 octobre :

- Poursuite des compétitions de freestyle (journée),
- A l'étude (après-midi) :
 - Temps sport universitaire en partenariat FFSU
 - Avec activités ludiques dragon boat/raft

Vendredi 8 octobre :

- Poursuite des compétitions de freestyle (journée),
- A l'étude, temps d'activités proposées aux scolaires de la ville de Vaires-sur-Marne type planète kayak.

Samedi 9 octobre :

- Poursuite des compétitions de freestyle,
- Début du « Challenge jeunes » inter-régions (dès le matin).
 - Chaque région, via son CRCK, est invitée à constituer une équipe régionale de 8 pagayeurs (équipe mixte),
 - Les équipes ainsi constituées seront amenées à se confronter durant tout le weekend sur une demi-douzaine de disciplines,
- Mise en place du village exposants,
- Début des animations proposées par disciplines pour le grand public :
 - Chaque CNA est sollicitée pour proposer des animations ludiques et spectaculaires pour le public. Le programme sera finalisé pour la fin juin ;
- A 18h : soirée des champions,
- A partir de 19h : finales de freestyle et podiums,

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A partir de 22h : concert conclusif avec l'opportunité d'un partenariat avec la scène musicale de Paris Vallée de la Marne. <p><u>Dimanche 10 octobre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suite et fin du « Challenge jeunes » inter-régions avec podium, ▪ Suite et fin des démonstrations proposées par disciplines pour le grand public, ▪ 10 h - Début d'une traversée de la Marne grand public, étape du City paddle Tour, avec arrivée finale sur le stade nautique, ▪ 15h - Arrivée de la traversée grand public sur le stade nautique et clôture du Tokyo-Vaires-Paris.
<p>4. Demande de fonds d'aide à la solidarité : club kayak Madiana (Martinique)</p>	<p>En 2020, la fédération a lancé un fonds d'aide à la solidarité fédérale pour aider les clubs confrontés à la crise du covid. C'est dans ce cadre que le Canoë Kayak Club de Madiana a fait une demande de fonds d'aide à la solidarité.</p> <p>Au regard des éléments présents et des bilans financiers, la structure n'entre pas dans les critères d'attribution d'une aide à la solidarité.</p> <p>→ Le BEx ne valide pas d'attribution d'un fonds d'aide de solidarité, à ce club.</p>
<p>5. PSF - Calendrier des conférences territoriales</p>	<p>Le calendrier des Conférences Territoriales des Sports de Pagaie se termine et la répartition des membres du BEx est la suivante. Un référent de la Direction Technique Nationale sera proposé, pour chacune de ces conférences :</p> <p>Le 15 juin 2021 Nouvelle Aquitaine à 18 h 30, Jean ZOUNGRANA / F. HABRIOUX, Le 15 juin 2021 Provence Alpes Côte d'Azur à 19 h 00 E. GIRARD / Carole CHEVIET, Le 15 juin 2021 Centre Val de Loire à 20 h 00, Olivier BAYLE, Fabienne HABRIOUX, Le 17 juin, Bourgogne Franche Comté : Carole CHEVIET, Le 17 juin 2021 Guyane à 12 h 30, Emmanuel GIRARD, Le 17 juin 2021 Ile de France, Olivier BAYLE, Le 17 juin 2021 Hauts de France : Emmanuel GIRARD, Le 22 juin 2021 Normandie : Carole CHEVIET, Le 22 juin 2021 Bretagne : Jean ZOUNGRANA Le 23 juin 2021 Pays de la Loire à 19 h 00 : Olivier BAYLE, Le 23 juin, La Réunion : Jean ZOUNGRANA, Le 24 juin 2021 Occitanie : Jean ZOUNGRANA, Françoise SEILER, Le 28 juin 2021 Grand Est à 18 h 30 : Jean ZOUNGRANA.</p> <p>Il reste des dates à déterminer sur certaines régions (Auvergne Rhône Alpes, Martinique, Guadeloupe) ainsi que certains horaires.</p>
<p>6. Suite auditions Stop violences</p>	<p>La cellule StopViolence a été saisie à la suite d'un courrier de parents envoyé le 25 mars 2021, à un comité régional et au siège fédéral. La FFCK a répondu par courrier le 15 avril 2021 à ces parents pour les informer de la mise en place de la cellule StopViolence de la FFCK.</p> <p>Auparavant, le club avait informé le CTR, de faits s'étant déroulés durant un stage en octobre 2020 et dont l'objet était la pratique d'un jeu inspirée du dessin animé « Naruto fusion » d'un enfant de 13 ans vers un autre enfant de 10 ans.</p> <p>À la suite de la plainte déposée, le procureur de la république a prononcé un rappel à la Loi, début 2021 à l'encontre de l'auteur de 13 ans et les éléments à disposition n'avaient pas semblé nécessiter d'aller plus loin.</p> <p>À la suite de ce courrier, la cellule Stopviolences de la FFCK a été mobilisée et un binôme a effectué plusieurs entretiens donnant lieu à la production d'un rapport</p>

d'analyse qui a été transmis au président fédéral, au DTN et au vice-président chargé de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

- 1) Au regard de ce rapport d'analyse, le BEx demande la saisine de la commission de discipline de première instance à l'encontre du jeune auteur, proportionnée au vu de son jeune âge et de la décision du Tribunal, avec une visée pédagogique ;
- 2) Le BEx demande que le Club mette en place une action de prévention et de sensibilisation à destination des pratiquants de ce Club, avec l'Association « le Colosse aux Pieds d'Argile » et une autre action de prévention et de sensibilisation à destination des élus (bureau et comité directeur) avec la même structure ;
- 3) Le BEx souhaite qu'une action de prévention et de sensibilisation auprès des encadrants (salariés et bénévoles) des stages du Comité Départemental du Nord, soit mise en place avec l'association le Colosse aux Pieds d'Argile ;
- 4) Le BEx demande que la FFCK rédige un courrier à l'attention de la famille de la victime pour expliquer la démarche fédérale ainsi que les suites données et que la FFCK alerte le Ministère en charge des Sports sur le jeu « Naruto Fusion », et la circulation de ces séquences issues d'un manga populaire auprès du jeune public qui a tendance à banaliser cette pratique.

7. Statuts des CRCK

Objectif : Créer un seul modèle de Statuts pour les Comités Régionaux métropolitains,

Un document a été rédigé par les services, puis travaillé par un groupe de travail dont 6 membres du Conseil Fédéral. Il a été présenté une première fois en BEx et en Conseil Fédéral du 29 mai, pour faire remonter des remarques et des modifications. Les évolutions sont :

- Imposer la taille du Comité Directeur (20 personnes élues dont 1 place pour un médecin, une pour un représentant des membres agréés de type A, une autre pour les membres agréés type B),
- La participation des Présidents de Comités Départementaux de la région comme membre de droit (avec voix délibérative),
- Limitation à 3 membres d'une même structure au sein du Comité Directeur,
- Reprise des mêmes règles de l'AG nationale pour participer aux assemblées générales du comité, comme pour être candidat à l'élection du Comité Directeur ou de représentant à l'AG fédérale,
- Maintien d'un quorum au quart des structures et à la moitié des voix,
- Les membres du Bureau, autre que le Président élu par l'Assemblée Générale, sont élus à la majorité absolue par les membres du Comité Directeur sur proposition du/de la Président.e,
- Mise en place d'une commission électorale, sous le contrôle de la commission électorale nationale (avec soutien du service juridique FFCK),
- Mise en place dans les Statuts, de la conférence territoriale des sports de pagaie.

Deux autres documents seront proposés pour les Territoires Ultramarins et la Corse et pour les Comités Départementaux.

→ Validation de ce document par le BEx

<p>8. Soutien exceptionnel CNA dans le cadre du Plan de relance 2021-2022</p>	<p>Fort de l'attribution au projet des CNA de 20 000 € lors de l'Olympiade précédente (en 2018) et au regard des derniers mois où la pandémie a stoppé bon nombre des animations, l'idée est de proposer un « plan de relance interne FFCK » aux CNA. Une enveloppe pourrait être octroyée pour répondre à des projets d'investissement des CNA ou de soutien à l'organisation de compétitions. La proposition est de l'intégrer plutôt sur l'année 2022, à la suite de la rédaction du projet de développement de chaque CNA.</p> <p>La Commission Sportive pourrait valider l'ensemble des projets au fur et à mesure des demandes dans une limite à décider.</p> <p>→ Validation de cette enveloppe par le BEx sur le budget 2022 avec un accompagnement des CNA sur la rédaction des projets pour la fin 2021.</p>
<p>9. Projet Groupe de Suivi Jeune</p>	<p>Le soutien à la politique Jeune Accession Haut-Niveau de la FFCK</p> <p>Il a été question durant la campagne de la politique jeune de la FFCK, de l'« Héritage 2024 ». Dans ce cadre, le projet fédéral pose le principe de la mise en place effective d'un Groupe de Suivi Jeune qui coordonnerait cette dynamique autour des jeunes sur la partie compétition.</p> <p>le bex demande que soit installé rapidement le Groupe de suivi jeune afin de lui proposer ensuite un plan stratégique en matière d'accompagnement de la pratique compétitive des jeunes.</p> <p>Un bilan sera fait à l'automne 2024 sur cette dynamique jeune.</p> <p>Avis favorable pour une étude plus approfondie du projet d'action et du budget prévisionnel et demande d'installation rapide du groupe de suivi jeune.</p>
<p>10. Calendrier fédéral 2022</p>	<p>Ce point est repoussé à un prochain Bureau Exécutif au regard des chevauchements entre les Championnats de France de Descente et de Sprint et de l'organisation d'une journée de sélectifs Sprint en même temps que le Championnat du Monde de descente à Treignac.</p>
<p>11. Accès aux Championnats de France 2021</p>	<p>Au regard de la pandémie qui a perturbé l'animation nationale, il a été demandé à l'ensemble des Commissions Nationales d'Activités d'adapter les modes de sélections aux différents Championnats de France. Lors de cette demande, il a bien été précisé que ces adaptations devaient être validées par le BEx.</p> <p>Fond Gravelines, 7 au 11 juillet, Minime (Club) à Vétéran, Dist. 3 000 m et 5 000 m, Monoplace et équipage, Paracanoë, Ouvert à l'ensemble des licenciés de la FFCK, Inscriptions du 02 juin au 23 juin.</p> <p>Sprint, Gravelines, 7 au 11 juillet, Cadet à Vétéran et Paracanoë, 500 m / 200 m, Monoplace et Equipages, Ouvert à l'ensemble des licenciés de la FFCK, Inscriptions du 02 juin au 23 juin.</p> <p>Championnat de France Minimes des Régions, Gravelines 9 au 11 juillet, Sélection régionale de minimes, Inscriptions du 2 juin au 23 juin.</p> <p>Championnats de France de Descente, La Plagne, 13 au 17 juillet, Cadet à Vétéran, Sprint, Classique, Mass Start, Equipe de Club, Liste des sélectionné.es sur la base du classement numérique, 2 courses à partir du 01 septembre 2019, avec les limites de sélection en point des championnats de France ; Liste de dérogations,</p>

gérées par les Commissions Régionales Descente et validées par le Président du Comité Régional. Les Comités Régionaux doivent renvoyer la liste des dérogations pour le 21 juin, Inscriptions du 01 juin au 30 juin.

Master Slalom, Bourg Saint Maurice, 17 et 18 juillet, Ouvert à l'ensemble des licenciés de la FFCK, Être à jour de sa licence et en possession de la Pagaie Verte.

Championnat de France Slalom U15, Bourg Saint Maurice, 19 au 21 juillet, C1D, K1D, C1H, K1H ; liste de référence comprenant les listes établies par les Commissions Régionales Slalom et validées par le Président du Comité Régional, selon les « quotas » définis. Celle-ci est à transmettre pour le 22/06/2021 à 23h00. Inscriptions du 24 juin au 6 juillet 23h00.

Championnat de France Slalom U18, Bourg Saint Maurice, 19 au 21 juillet, C1D, K1D, C1H, K1H, liste de référence comprenant les U18 en N1, en N2 puis les listes établies par les Commissions Régionales Slalom et validées par le Président du Comité Régional, selon les « quotas » définis. Celle-ci est à transmettre pour le 22/06/2021 à 23h00. Inscriptions du 24 juin au 6 juillet 23h00.

Championnat de France Equipages, Bourg Saint Maurice, 19 au 21 juillet, C2H / C2D / C2M pour les catégories U15 / U18 / U34, Pas de sélection.

Championnat de France Equipes de club, Bourg Saint Maurice, 22 juillet, L'équipe doit comprendre au moins un athlète évoluant en N1 ou N2 ou sélectionné aux championnats de France individuels ou équipages. Inscriptions du 24 juin au 6 juillet 23h00, Date limite de modification de la constitution le 19 juillet à 20h00.

Championnat de France Extrême Slalom, Bourg Saint Maurice, 23 juillet, Les embarcations autorisées sont les participants aux championnats de France BSM 2021, les embarcations listées N1 juin 2021 et une liste complémentaire (Wildcards) sur demande faite à la CNA.

Championnat de France Ocean racing /Va'a, Brest, 25 au 28 Août, Minime à Vétéran, Surfski, Pirogue, OC ; tous les sportifs sélectionnés aux Championnats de France 2019 ; tous les sportifs ayant effectué les minima sur les Sélectifs Nationaux de la saison en fin 2019 et en 2020 ; tous les sportifs ayant effectué les minima sur les Sélectifs Nationaux à partir du 9 juin 2021 ; une liste des sportifs validés par les référents interrégions sur demande écrite des entraîneurs et des présidents de club attestant du niveau technique. Pas de demande individuelle. Chaque payeur de cette liste devra être titulaire d'une Pagaie Verte Ocean Racing / Pirogue / SUP. Pour les minimes, ils devront être titulaires d'une Pagaie Verte Ocean Racing / Pirogue. Clôture des inscriptions le 10 août

Marathon, Vernon, 11 et 12 septembre, Cadet à Vétéran, Monoplace et Equipages ; ouvert à l'ensemble des licenciés de la FFCK, Inscriptions du 12 juillet au 3 septembre.

Dragon Boat, Mantes La Jolie, 03 et 04 octobre, Cadet à Vétéran ; ouvert à l'ensemble des licenciés de la FFCK.

	<p>Waveski Surfing, Talmont Saint Hilaire, 30 octobre au 1^{er} novembre, Minime à Vétéran § Catégorie Adaptive ; ouvert à l'ensemble des licenciés de la FFCK.</p> <p>Freestyle, dates et lieu encore non connus, Cadet à Vétéran ; ouvert à l'ensemble des licenciés de la FFCK.</p> <p>→ Validation de ces modes de sélection par le BEx.</p>
<p>9. CR Réunion CNA Slalom et Commissions Régionales</p>	<p>Les modalités de sélection pour le Championnat de France 2021 et les modalités de reprise de l'animation à partir du 9 Juin.</p> <p>Un point doit être repris dans la rédaction du CR et devra être représenté au prochain BEx.</p>

<p align="center">INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF</p>	
<p>1. Etat des licences</p>	<p>Nous sommes à 25 699 licences annuelles ou de licences de 3 mois au 31/05/2021 pour 25 986 au 31/05/2020. Malgré la pandémie, une certaine pratique est restée possible tout en conservant les gestes barrières et une limitation à l'utilisation des vestiaires collectifs. Une analyse plus fine devra être faite, région par région et club par club, pour voir l'impact du Covid-19, sur la reprise des licences dans les Clubs.</p> <p>Il faut ajouter 7 352 cartes « 1 jour » au 31 mai, en plus des licences annuelles, qui viennent remplacer les titres temporaires et les licences Pagaie Blanche.</p> <p>Comparativement à d'autres Fédérations Sportives, nos activités de Plein Air ont été très largement épargnées par rapport à d'autres disciplines sportives.</p>
<p>2. Rappel des règles pour les rassemblements de personnes sur une compétition ou une manifestation</p>	<p>Le Bureau Exécutif avait limité la reprise des activités au niveau départemental (au regard de la limitation gouvernementale à 50 personnes du 19 mai au 9 juin).</p> <p>Nous avons eu plusieurs rassemblements ou compétitions, ce week-end, qui n'ont pas respecté les limitations du nombre de personnes, mais il semble que dans certains cas, la Préfecture ait autorisé la manifestation avec d'autres règles plus larges sur le nombre de personnes, que celles imposées par le Gouvernement.</p> <p>Le Bureau Exécutif souhaite faire un rappel à la règle du Ministère et des Préfectures qui doivent être respectées. Lorsque la préfecture autorise une capacité de 200 personnes, c'est effectivement cette jauge qu'il faut respecter.</p> <p>Nous espérons tous qu'à partir du 9 juin, les activités puissent reprendre avec une limitation permettant de réunir davantage de personnes.</p>

Fin du BEX à 22 h 45

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral